

Aux Etats-Unis : "Le parti national féminin"

Autor(en): **Pittet, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 142

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On a nettement circonscrit l'enseignement ménager urbain, primaire et secondaire, et l'enseignement ménager agricole, primaire et secondaire également, définissant la formation du personnel enseignant, les programmes des élèves aux divers âges, et selon le milieu social auquel elles appartiennent, en insistant partout sur le régionalisme qui doit marquer la physionomie du petit pays — pour lutter contre l'exode rural. La paysanne recevra dès l'adolescence une préparation en agriculture, et l'ouvrière, une éducation relative à son métier, à l'indépendance des services de l'usine, au rôle de son industrie dans l'économie nationale.

L'enseignement ménager — autrefois réservé à une élite — doit s'étendre à la masse, devenir obligatoire, être vulgarisé jusque dans les petites bourgades. Il aura sa place dans les écoles professionnelles, de commerce ou d'art, dans les lycées, écoles de culture générale, écoles normales, etc. Il fera l'objet de cours de répétition, ou d'un enseignement post-scolaire féminin, étendu jusqu'à 16 et peut-être 18 ans. Il y aura des conseillères ménagères et des infirmières familiales pour aider les femmes adultes, réformer la routine ancienne, vulgariser de nouveaux procédés.

Mais cet enseignement ménager élargi ne restera pas matériel : il doit être fait dans un esprit d'*apostolat* familial, social, moral ou religieux — c'est-à-dire inspirer à la jeune fille un idéal élevé. Il s'exercera d'ailleurs dans une atmosphère de joie ou de libre initiative; il doit captiver la jeune fille et lui inspirer la vocation maternelle plus que le désir de faire sa vie seule. Il doit être une culture de l'affectivité féminine, une éducation de l'instinct maternel, en vue de la maternité proprement dite, mais aussi en vue de cette maternité élargie de la femme non-mère qui s'exerce dans la protection de l'enfance, l'entr'aide et le service des malades, des infirmes, des miséreux.

On a parlé *taylorisme et chronométrage* des travaux domestiques (sans démonstration) dans le but d'initier la jeune fille à accomplir plus aisément et en moins de temps les besognes ménagères. On appuya beaucoup sur la nécessité de donner à ces travaux une base scientifique — très bien comprise et très appréciée aussi des classes populaires — et qui rehausse le travail ménager aux yeux de certaines femmes et des hommes qui le méprisent et le sous-estiment. On développa certains sujets de la *science alimentaire* et de la *science ménagère* qui font aujourd'hui l'objet d'études universitaires et qu'il faut vulgariser désormais. Dans ce but, la création d'un *Institut supérieur de sciences domestiques* fera le lien entre la haute science, l'enseignement et la vie.

Et pour que le père de famille de demain comprenne la valeur du travail de l'épouse et de la mère, on insista à maintes reprises sur l'opportunité ou la nécessité de donner à tous les *garçons* (de la ville, des campagnes, des classes populaires ou de l'élite des hautes écoles) une préparation domestique. Il ne s'agit pas seulement des travaux manuels — qui permettent les réparations de l'immeuble et du mobilier, de l'électricité, etc. — mais qu'ils s'exercent aussi en cuisine, qu'on les initie à l'hygiène alimentaire et générale, aux questions économiques du foyer, aux principes pédagogiques de l'éducation familiale, au respect de la femme — son égal —, à un idéal également.

Notre pays a tenu bon rang au Congrès de Paris, par les réalisations de certains cantons, les travaux de ses délégués (M. le Conseiller d'Etat Porchet et M. Savary, directeur des Ecoles Normales, de Lausanne tous deux, MM. Perrier et Léon Genoud de l'Office international ménager, tous deux de Fribourg, ainsi que M^{me} Bonnabry de l'Ecole ménagère, M^{lle} D^r M. Evard,

de l'Ecole normale du Locle), par des vues originales et des projets nouveaux. Il faudrait cependant intensifier notre enseignement ménager, l'étendre, le vivifier et en faire une *éducation* de la jeune fille, une formation accomplie de la femme épouse, mère et citoyenne, en vulgariser l'expression, obtenir pratiquement l'obligation — et du même coup la réalisation de l'enseignement post-scolaire des adolescentes et jeunes filles. Dans ce but, toutes les associations féminines et féministes peuvent et doivent collaborer — car il s'agit en ce domaine de ne rien faire d'incomplet et de rétrograde. C'est donc une grande réforme de l'éducation féminine qu'il importe de réaliser : il est nécessaire de l'aiguiller selon l'idéal de la femme moderne. M. EVARD.

Aux Etats-Unis

" Le Parti national féminin "

Dans tous les pays où les femmes ont obtenu le droit de vote, elles ont fait la même constatation : les droits politiques qu'elles venaient de recevoir ne représentaient qu'une partie de cette égalité qu'elles réclamaient. Aussi, loin de pouvoir se reposer après ce premier succès, fallait-il immédiatement se remettre au travail pour arriver le plus tôt possible au but final, savoir l'égalité absolue des hommes et des femmes devant la loi.

Les Américaines, comme les Scandinaves et les Anglaises, en sont là.

Mais il ne faut pas oublier que les Etats-Unis sont, comme la Suisse, une fédération d'Etats ayant chacun leur propre constitution, leur gouvernement, leurs lois particulières, quelquefois bien différentes d'un Etat à l'autre. C'est ainsi qu'en ne tenant compte que des lois touchant les femmes, on voit bien vite combien la situation de ces dernières diffère, selon qu'elles habitent le Nord ou le Sud, l'Est ou l'Ouest. Par exemple, dans plusieurs Etats, la mère n'est pas encore la tutrice légale de ses enfants légitimes, par contre elle est le seul parent légal des enfants illégitimes. Ailleurs, les lois de divorce ou d'héritage avantagent les hommes. Dans le domaine économique aussi, les femmes sont souvent régies par des lois moins favorables. Pour faire disparaître ces inégalités, il était nécessaire de les bien connaître et pour cela une étude complète de toutes les lois des différents Etats s'imposait.

Il existait aux Etats-Unis, depuis 1913, un *Parti national féminin*, ayant pour seul objet l'introduction d'un amendement fédéral en faveur du suffrage féminin dans la Constitution, tandis que les sociétés suffragistes, elles, travaillaient à obtenir les droits politiques dans les différents Etats. Lorsque le Congrès vota, en 1920, l'amendement fédéral à la Constitution, le but visé par le Parti féminin était atteint. Mais ayant constaté que cette victoire n'était qu'une première étape, le Parti se réunit en février 1921 en un Congrès, où il fut décidé de le transformer en une organisation permanente, avec un grand quartier général où viendraient se centraliser toutes les recherches et d'où partiraient toutes les tentatives et les démarches en faveur des femmes. Mais pas plus actuellement que sous sa première forme, le Parti national féminin n'est un parti politique ayant une étiquette ou présentant des candidats. Il se contente d'apporter ses forces et son appui aux partis ou aux hommes qui travaillent avec le même but que lui.

Pendant la première année de sa nouvelle activité, le Parti a surtout accompli un travail d'organisation et une campagne

pour le recrutement de membres. Grâce à la générosité de sa présidente, M^{me} Oliver H. P. Belmont, il a pu acheter une magnifique propriété à Washington, vis-à-vis du Capitole. Cet immense bâtiment, construit il y a plus d'un siècle, est situé dans un grand jardin ombragé de vieux arbres. Le Congrès des États-Unis y a siégé de 1815 à 1819 et le président Monroe y fut élu en 1817. Durant la guerre civile, cette maison a servi de prison à des captifs de marque. Plus tard, elle a été la résidence de plusieurs sénateurs. Outre les bureaux de tous genres qui seront nécessaires aux services du quartier général, le bâtiment servira de club aux femmes. Une fois que la transformation en sera terminée, il contiendra une centaine de chambres à coucher. Actuellement déjà, on y peut loger confortablement et les repas sont servis dans une salle à manger spécialement aménagée. Le thé de l'après-midi y est déjà une institution et en été il sera servi sous les arbres. Autour des tables se retrouvent, outre les femmes qui habitent Washington, celles qui y viennent pour leurs affaires, leurs études ou leur délassement. Elles sont sûres d'y trouver bon accueil et aussi tous les renseignements qu'elles peuvent désirer. On espère y voir non seulement des Américaines, mais encore des femmes de tous les pays.

Pour les membres qui ne peuvent se rendre à Washington, un service spécial est créé. Tous reçoivent fréquemment des bulletins contenant des informations détaillées sur la campagne entreprise contre les inégalités des lois. En outre, un bureau de renseignements tiendra les membres au courant de l'activité du gouvernement, des mesures prises par le Congrès pour tout ce qui touche à la situation des femmes. Un autre bureau s'occupera exclusivement du côté rédactionnel des lois. Enfin c'est le département pour les recherches légales qui a entrepris l'étude de toutes les lois concernant les femmes dans les 48 États américains. Pour quelques-uns d'entre eux, cette étude est terminée et les documents publiés. La campagne pour la modification des lois est engagée dans 9 États, et déjà le Wisconsin a voté la loi reconnaissant aux femmes exactement les mêmes droits qu'aux hommes. Enfin des tentatives sont faites pour introduire dans la Constitution fédérale un amendement donnant aux femmes les mêmes droits politiques, civils et légaux qu'aux hommes.

C'est le 21 mai que doit avoir lieu l'inauguration officielle

du « grand quartier général ». Une grande et belle fête est prévue. Le président Harding doit y assister ainsi que des membres du Congrès. Toutes les femmes qui pourraient se rendre à Washington pour la cérémonie y sont cordialement invitées. Ne pouvant être de celles-là, nous envoyons aux femmes américaines des vœux pour leur victoire complète et rapide.

Jeanne PITTET.

De-ci, De-là...

Pastorat féminin.

La *Semaine religieuse* de Genève (n° du 15 avril dernier) consacre une intéressante étude de M. F. Chaponnière à un livre récent de M. Antommarchi, pasteur à Rennes, sur *les Droits spirituels de la Femme devant la Bible et dans l'Eglise*. Un de ces droits est incontestablement celui de la prédication, et cela malgré la parole de saint Paul, qui a si souvent servi de base à toute opposition antiféministe en cette matière. Or, par des voies différentes, MM. Antommarchi et Chaponnière font tous deux justice de cette opposition, et nous tenons à signaler leur argumentation à ceux pour lesquels l'interdiction de l'apôtre est encore une cause de scrupules.

Constatons à ce propos un mouvement marqué en Allemagne en faveur, soit du pastorat, soit simplement du ministère féminin. La Société des Etudiantes en théologie a adressé une pétition au Synode de l'Eglise de Prusse demandant la reconnaissance des examens de théologie pour les femmes et l'accès de celles-ci au service des paroisses et des œuvres chrétiennes. Allant plus loin, le pasteur Strawe a déjà cédé sa chaire à une femme, mais celle-ci n'étant pas munie du diplôme officiel, le Consistoire s'en est ému. A Ténia, M^{me} C. Schaefer, graduée en théologie, a été admise comme auxiliaire du pasteur.

Pour passer ses vacances.

La mode est décidément aux Cours de vacances, cet été, et c'est tant mieux, car nous croyons que quelques semaines de vie dans un milieu nouveau, dans un cadre nouveau, mais en communauté d'idéal, avec son entourage, constituent un excellent antidote contre la lassitude morale dont souffrent souvent, après un hiver de dur labeur, nos travailleuses sociales ou intellectuelles. Et il n'y a que l'embaras du choix. Il y a d'abord notre Cours suffragiste suisse à Heiden (Appenzell), du 17 au 22 juillet. Il y a, presque à la même date, le Cours de l'Institut Rousseau à Thonon (Haute-Savoie), du 20 au 26 juillet. Il y a les deux cours de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, l'un à Burg Lauenstein (Allemagne), l'autre à Varese (Italie du Nord), dans le cadre merveilleux d'un ancien palais, du 19 août au 2 septembre. Il y a exactement en

Les femmes et les livres

« Priscille Séverac »

Un nouveau roman de Marcelle Tinayre a paru dernièrement dans la *Revue de Paris*¹. En tête de cette étrange épopée intitulée *Priscille Séverac*, l'auteur a placé quelques mots explicatifs destinés à servir de mise au point entre le lecteur et l'ouvrage. Nous lui en savons gré : lorsqu'il s'agit d'une tentative du genre de celle de Priscille Séverac, une mise au point est non seulement nécessaire, mais indispensable. « Les époques troublées comme la nôtre, nous dit donc Marcelle Tinayre, font surgir des illuminés, maniaques, innocents ou terribles, qu'agitent une inquiétude éternelle et une éternelle espérance. Ils vont par le monde, à la recherche d'un trésor mystique, poursuivant un rêve qui recule devant eux comme l'horizon. Aucune déception ne les décourage... Ecoutant au fond de l'âme un commandement impérieux, indifférents à la pauvreté, à la souffrance, à la moquerie, ils supporteraient le martyre, pour défendre ce qu'ils appellent la vérité. » Priscille Séverac, dont

Marcelle Tinayre évoque la figure — « infiniment émouvante » à son gré — est une de ces illuminées qui passent leur existence à errer de maison en maison, cherchant « Celui qui sauvera le Monde ».

Priscille Séverac est une paysanne des Charentes; elle touche la cinquantaine; femme de bon sens en ce qui concerne les réalités de la vie quotidienne, elle est en même temps une rêveuse, une mystique. Elevée dans la religion protestante par un père très pieux, qui n'a guère fait connaître que la Bible à l'enfant, Priscille a gardé de cette éducation l'habitude d'employer le langage imagé des Livres Saints; elle connaît intimement les prophéties du Voyant de Patmos, comprend que la raison est bornée dans ses vues, mais qu'à l'âme attentive à la voix intérieure, « tout est signe et signe de signe ». Priscille n'est dans ce monde qu'une humble servante, malade, nerveuse, dont l'âme trop ardente use le faible corps. Elle casse beaucoup de verres et de vaisselle, mais elle est si humble, si douce, si désintéressée, il émane d'elle un tel parfum de pureté et de spiritualité, qu'elle s'attire toujours l'affection de ses maîtres. Pourtant, dans les maisons où elle sert, elle mène une vie à part et se refuse à toute familiarité. Les voisins, qui

¹ N° du 15 déc. 1921, 1 et 15 janv., 15 fév. 1922.